ISSN 0769-3362

Droit et Société

REVUE INTERNATIONALE DE THÉORIE DU DROIT ET DE SOCIOLOGIE JURIDIQUE

N° 11/12
1989

NIKLAS LUHMANN : AUTOREGULATION ET SOCIOLOGIE DU DROIT.

REVUE PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

L.G.D.J. C.R.I.V.

Droit
et
Société

sommaire
N° 11-12 – 1989

L.G.D.J./C.R.I.V.
Abonnements : L.G.D.J.
26, rue Vercingétorix, F-75014 Paris
Rédaction : C.R.I.V.
54, rue de Garches, F-92420 Vaucresson

5 **Présentation, par André-Jean ARNAUD**

15 **Juan Antonio GARCIA AMADO**
— **Introduction à l'œuvre de Niklas Luhmann.**
— *Niklas Luhmann's Theory : an Introduction.*

53 **Niklas LUHMANN**
— **Le droit comme système social.**
— *Law as a Social System.*

79 **André-Jean ARNAUD**
— **Le droit : un ensemble peu convivial.**
— *Law : a not too Sociable "ensemble".*

97 **Hubert ROTTLEUTHNER**
— **La sociologie du droit en Allemagne.**
— *German Sociology of Law.*

117 **Thomas RAISER**
— **Les relations entre la sociologie du droit et les sciences juridiques.**
— *Relation between Sociology of Law and Legal Sciences.*

133 **Volkmar GESSNER et Armin HÖLAND**
— **Orientations théoriques de la sociologie du droit empirique en République Fédérale.**
— *Theorical Orientations of Empirical Research in the German Legal System.*

159 **Pierre GUIBENTIF**
— **Et Habermas? Le droit dans l'œuvre de Jürgen Habermas. Eléments d'orientation.**
— *What about Habermas? Law in Jürgen Habermas' Theory. An Introduction.*

Etudes

193 Antonio SERRANO GONZALEZ
— Poder legal y poder pastoral.

219 Franz SCHULTHEIS
— Comme par raison – comparaison n'est pas toujours raison. Pour une critique sociologique de l'usage social de la comparaison interculturelle.
— *Reasons for Cross Cultural Comparisons : toward a Sociological Critique of the Social Approaches to Intercultural Comparisons.*

245 Luc-Henry CHOQUET
— Du particulier au général : le traitement administratif de l'obligation d'entretien.
— *From the Particular to the General : Administrative Treatment of the Alimony.*

261 Nouvelles du monde...

— *Congrès, colloques, rencontres.* — *Nouvelles de France et de l'étranger.* — *Chronique bibliographique.*

Recommandations aux auteurs.

Revue publiée avec le concours du
Centre National de la Recherche Scientifique

Les opinions émises dans cette revue n'engagent que leurs auteurs

Droit et Société N° 11-12, 1989

Comme par raison – comparaison n'est pas toujours raison. Pour une critique sociologique de l'usage social de la comparaison interculturelle.

Franz SCHULTHEIS*

SUMMARY

Intercultural comparison is one of the most productive means of acquiring knowledge employed by the social sciences, but because of its specific theoretical and methodological implications it is also a source of various misunderstandings and false interpretations.
These mistakes are mostly attributed to an absence of self-reflexivity and criticism of the methods, and ways in which the comparisons are dealt with. These mistakes will be categorized by using a comparison of the French and West German social policy as an example, and will also be subject to a polemic as defined by the Bachelardian epistemology.
This joins together with an attempt to reconstruct socio-genetic national characteristics that have been filtered out : such as the more individual orientated institutionalized social policy in West Germany vs a more family orientated social policy in France.
The ideal opposition of the German "Wohlfahrtsstaat" and the french "société assurantielle" is the concern here. The logic of each will be reconstructed with help of their specific socio-historical origins.

RESUME

La comparaison interculturelle constitue l'un des instruments herméneutiques les plus fructueux en sciences sociales. Par contre, ses implications théoriques et méthodologiques particulièrement difficiles à maîtriser en font un terrain de recherche attirant les erreurs épistémologiques et de fausses compréhensions en guise d'interprétations scientifiques, allant de pair avec un manque de vigilance et de réflexivité dans la construction de l'objet de la comparaison.
Dans un premier temps, de telles erreurs épistémologiques seront illustrées, intégrées dans une typologie et soumises à une polémique en partant d'un objet empirique doublement circonscrit. A partir de quelques comparaisons de mesures d'ordre de politique sociale en France et en R.F.A., l'article tente d'esquisser une reconstruction socio-génétique de leurs particularités en opposant les deux configurations socio-culturelles d'une manière "idéal-typique" en tant que "société assurantielle" en ce qui concerne la France et "Etat providence" en ce qui concerne le cas allemand.
Finalement, les deux "logiques du social" se trouvent reconstruites en partant de leur émergence socio-historique respective et en se concentrant plus particulièrement sur les spécificités du cas allemand.

* Université de Constance, R.F.A.

Les réflexions suivantes visent une approche volontairement polémique du domaine de la comparaison interculturelle. Face à une inflation croissante de la valeur d'usage heuristique du comparatisme, due en grande partie à la hausse de sa valeur marchande dans le cadre des discours politico-médiatiques, cette contribution poursuit une démarche à rebours en posant des questions critiques quant aux fondements théoriques et méthodologiques de l'usage de la comparaison dans un domaine d'investigations doublement circonscrit : d'un côté, nous partons de problèmes concrets concernant la comparaison entre deux pays "voisins" dans tous les sens du mot, de l'autre côté, nous délimitons l'objet empirique de telles comparaisons "bi-culturelles" aux questions relevant du domaine des deux "Etats Providence" respectifs.

Pour cela, nous suivrons le plan d'une recherche actuellement en cours, concernant l'émergence socio-historique, l'encadrement bureaucratique et la mise en pratique quotidienne de certains types d'interventions sociopolitiques apparus parallèlement en France et en R.F.A.

La polémique contre les erreurs du comparatisme interculturel esquissé ci-après ne relève donc pas d'un pyronnisme intellectuel et ne représente guère une fin en soi, mais tout au contraire un moyen de réflexion critique accompagnant la recherche tout le long et la concernant elle-même tout autant que celle citée en guise d'illustration.

Autrement dit, si notre approche peut, comme nous l'espérons, prétendre à un certain degré de pertinence, elle le doit tout d'abord aux erreurs identifiées, et présentées comme telles. "Qu'est-ce que comparer veut dire?" Cette question volontairement naïve s'impose à une époque avide de comparaisons et de classements internationaux à partir d'artefacts scientifiques peu transparents et d'indicateurs statistiques souvent obscurs, au moins en ce qui concerne le public non-savant "télé-visé".

Tout se fait comme si le comparatisme interculturel jouait à notre époque de plus en plus efficacement le rôle d'un "miroir-magique", dans lequel toute société pourrait chercher sa vérité profonde et comme si ce dispositif – tant heuristique que politique – provoquait le passage de l'ère de l'"homme moyen" à celle de la "société moyenne".

De la consommation moyenne de produits alimentaires ou culturels au taux de chômage, du taux de départ en vacances au nombre de journées de grève, de l'espérance de vie moyenne au taux de suicide : aucun fait social ne risque d'échapper à ce nouveau mode d'expression d'une volonté et d'une production de "savoir" qui – comme son frère aîné, le sondage d'opinion – pourrait se révéler n'être qu'une "science sans savant" de plus (Bourdieu, 1987, 217), dont les usages et les enjeux spécifiques rentrent en contrebande dans le champ scientifique et risquent à la longue, malgré leur crédit politique et médiatique, de discréditer une méthode de recherche dans son ensemble ou même d'en détruire l'objet.

Afin de prévenir des malentendus possibles concernant les buts de cette entreprise critique, qui ne vise nullement à mettre en doute la valeur heuristique du comparatisme, nous rendrons donc tout d'abord hommage à celui-ci avant d'entrer dans une polémique systématique contre les erreurs épistémologiques dues à son usage arbitraire.

1 Eloge du comparatisme sociologique et de ses profits heuristiques.

"La sociologie comparée n'est pas une branche particulière de la sociologie; c'est la sociologie même, en tant qu'elle cesse d'être purement descriptive et aspire à rendre compte des faits".

Même si cet hommage que Durkheim (1904, 169) rend à la méthode comparative risque d'irriter un siècle plus tard par son caractère apodictique et sa tonalité dogmatique, il n'est néanmoins guère difficile de se rendre à l'évidence de son bien-fondé épistémologique en ce qui concerne les spécificités des sciences sociales et/ou humaines face au monopole de la définition de "scientificité" usurpée et accaparée par ce que l'on appelle les sciences "naturelles". Vu les fausses oppositions issues de cette séparation entre sciences soi-disant "dures" et leurs contraires, les sciences apparemment "molles" par rapport au schème d'évaluation imposé, nous rappellerons rapidement quelques-unes des spécificités constitutives des sciences sociales afin de mieux rendre compte des enjeux théoriques et méthodologiques attachés à l'usage réfléchi du comparatisme en tant qu'instrument de connaissance sociologique par excellence.

L'affinité élective entre perspective sociologique et regard comparatif s'explique, selon le remarquable essai de P. Fauconnet et M.Mauss, *La sociologie : objet et méthode* (1969) tout d'abord par le fait que les objets sociologiques – par définition – ne se prêtent pas à l'usage de l'expérimentation pratiquée en sciences naturelles : "L'expérimentation n'y est pas possible; on ne peut susciter, volontairement, des faits sociaux typiques que l'on pourrait ensuite étudier. Il faut donc recourir à la comparaison des divers faits sociaux d'une même catégorie dans diverses sociétés, pour tenter de dégager leur essence. Au fond, une comparaison bien conduite peut donner, en sociologie, des résultats équivalents à ceux d'une expérimentation." (p.36).

Autrement dit, la comparaison méthodique est l'unique instrument herméneutique disponible en sciences sociales permettant d'aller au-delà des considérations idéographiques et des observations plus ou moins arbitraires concernant des faits sociaux en vue d'atteindre un niveau de construction d'objets sociologiques apte à dévoiler leurs déterminations structurelles et fonctionnelles.

Etant donné son caractère essentiellement "relationnel", l'approche comparative forme non seulement une arme redoutable contre les pièges de la pensée substantialiste et l'illusion historiciste quant à l'unicité irréductible d'un cas particulier, mais livre en même temps les bases heuristiques primaires d'une distanciation méthodique et d'un retour réflexif concernant les évidences du rapport spontané avec le monde social familier. Véritable moyen de rupture avec le "ça-va-de-soi" des représentations sociales issues d'un contexte socioculturel spécifique, la méthode comparative réfléchie peut disposer le chercheur à se mettre, comme avec l'aide d'un truquage optique, dans une situation d'extra-contextualité provisoire qui lui permet – tout en étant fictive – d'objectiver ses propres présupposés et schémas théoriques en les confrontant à d'autres configurations empiriquement possibles et néanmoins peu enclines à se plier aux schèmes d'explication correspondant aux "éthno-théories" scientifiques familières.

C'est donc en vertu de tels principes de rupture et de mise en suspens cognitif que la stratégie comparative devient génératrice de doutes et de questions fructueuses concernant le bien-fondé de

théories à prétention générale, bien qu'elles soient trop souvent issues de réflexions enfermées dans un seul contexte socio-historique.

L'effet désenchanteur du regard comparatif concerne donc non seulement la critique scientifique des représentations non savantes du monde social (voir la critique courante de l'éthnocentrisme de la "culture populaire" depuis le Siècle des Lumières), mais s'avère tout particulièrement utile et tranchant face à un "esprit de clocher" scientifique toujours vivace.

Mais arrêtons là avec l'éloge du comparatisme afin d'éviter de trop contribuer à la mystification d'un instrument heuristique apparemment passe-partout, dont la gloire fait malheureusement trop souvent la misère.

2 La polémique contre les erreurs épistémologiques de la comparaison interculturelle

Tant la comparaison sociologique est, depuis son émergence au 19ème siècle, source inépuisable de points de vue nouveaux sur le monde social, tant les produits issus de son usage dans une multitude de recherches semblent trop souvent sombrer dans une obscurité et une médiocrité théorique tout à fait regrettables.

Ceci est à notre avis dû en grande partie à un manque de vigilance épistémologique et méthodologique face à un instrument de recherche particulièrement difficile à maîtriser, dont les adeptes oublient trop souvent de se rappeler la mise en garde donnée par Durkheim il y a déjà un siècle environ : "... mais faire de la sociologie comparative, ce n'est pas simplement rassembler un peu hâtivement toutes sortes de matériaux; c'est d'abord en faire la critique, c'est ensuite les soumettre à une élaboration aussi méthodique que possible..."(1975, 147).

L'oubli de tels principes de vigilance méthodologique semble d'ailleurs aller de pair avec une transformation de la demande publique concernant un "output" rapide et massif, s'accompagnant en même temps d'une restructuration profonde des modes de production du "savoir". Il y a bien longtemps que la recherche comparative se déplace des "petits ateliers" académiques aux "entreprises multinationales" politico-administratives telles que l'O.N.U., l'O.C.D.E., la C.E.E. ou encore le B.I.T., qui entretiennent des services de statistiques économiques et sociales comparées impressionnants tant par la multitude des spécialistes professionnels du comparatisme qui y sont rassemblés que par la masse et la diversité de leurs produits. Les produits de masse du comparatisme politico-administratif se trouvent à leur tour transformés en "marchandises", mises en circulation par différents réseaux sur les marchés nationaux et internationaux de l'information et se trouvent repris et reproduits dans les formes les plus diverses – de la vulgarisation médiatique selon le modèle de l'échelle de record "olympique" à la consécration scientifique en forme d'études comparatives sur la base des données fournies. Ici, il ne s'agit ni de faire le jeu d'une dénonciation moralisatrice des conditions socio-historiques d'un tel usage de la méthode comparative en tant que nouveau dispositif de "domination" et de "colonisation" politico-économique, ni de mettre en doute la compétence et le sérieux professionnels des acteurs impliqués dans ce champ, mais plutôt de se soucier de l'avenir de la méthode comparative

face à une pratique de caractère hégémonique, faisant trop souvent l'économie d'une réflexion épistémologique en ce qui concerne les bases d'un comparatisme réfléchi en prenant justement la dimension économique comme base universelle de toute comparaison.

Mais regardons tout d'abord d'un peu plus près les différents types d'erreurs épistémologiques inhérentes au comparatisme interculturel, afin de mieux situer et saisir les particularités de ce que nous appellerons la "comparaison artificielle" sur la base d'un tel réductionnisme économique.

L'approche négative ou polémique des problèmes épistémologiques du comparatisme interculturel esquissée ci-après risque de paraître arbitraire et même artificielle si l'on situe les exemples sélectionnés et présentés sur un plan "réaliste" et "extérieur" par rapport à la position d'un observateur apparemment "neutre", au lieu de les prendre pour ce qu'ils veulent être : des "exercices" fictifs rappelant à tout un chacun les pièges-types propres à toute recherche interculturelle.

Celle-ci ressemble souvent à un "casse-tête" théorique et méthodologique, mettant le chercheur face à deux ou plusieurs "puzzles" pluridimensionnels, se distinguant tant sur le plan des manifestations empiriques (aspects des pièces composantes) que sur le plan structurel de la "construction" de l'ensemble.

De cette spécificité découle toute une série de barrières épistémologiques typiques, dont nous présenterons ci-après un échantillon sommaire.

2.1 Revue sommaire des erreurs-types du comparatisme interculturel

2.1.1 La comparaison assimilatrice.

Il s'agit d'un mode de comparaison "implicite" fondé sur une assimilation spontanée d'un fait issu d'un contexte culturel étranger par des schèmes de perception et d'explication familiers, produisant l'illusion d'une connaissance et d'une compréhension intuitive et authentique. En général, ce type d'erreur se trouve attribué aux modes de (mé)connaissance non savante face à ce qui dépasse les bornes du monde de la vie quotidienne (alltägliche Lebenswelt), stigmatisé maintes fois en tant qu'éthnocentrisme primaire ou "erreur touristique" type.

Il serait néanmoins fatal de croire que la connaissance savante soit a priori immunisée contre ce type d'erreurs, découlant des spécificités des "codes" culturels tels que les différents codes linguistiques, juridiques ou encore pratiques.

Pensons par exemple aux erreurs dues à l'illusion terminologique, produisant sans cesse de fausses similitudes ou de fausses dissimilitudes entre faits socio-culturels issus de contextes différents. Ainsi, nous voyons par exemple la catégorie socio-professionnelle française de "cadre" traduite et transformée en "Leitender Angestellter" ou celle d'"ouvrier spécialisé" en "Facharbeiter", ce qui peut donner lieu à des malentendus de taille et pousser à rendre comparable ce qui ne l'est guère.

Mais les erreurs du comparatisme spontané ne se limitent pas seulement au domaine de la traduction linguistique, pour laquelle le proverbe italien "traduttore-traditore" nous met en garde, mais

concernent tout spécialement la sphère du sens pratique, dont les schèmes de perception et d'évaluation s'imposent d'une manière d'autant plus radicale qu'ils opèrent à un niveau inconscient et habituel. Vu le caractère forcément "banal" de telles erreurs éthnocentristes, nous renonçons à en donner des illustrations.

2.1.2 La comparaison accommodatrice

Proche du type d'erreurs épistémologiques esquissé ci-dessus, la comparaison arbitraire s'en distingue néanmoins par le caractère explicite d'une mise en rapport de faits issus de différents contextes culturels. En se servant fréquemment de constructions de caractère "scientifique" telles que les taux moyens statistiques, ce mode de comparaison hérite d'une crédibilité sociale toute faite, ce qui explique entre autres son omniprésence dans les débats politiques, où il sert fréquemment d'ersatz et de "cache-misère" du raisonnement proprement dit.Voyons rapidement quelques exemples à titre d'illustration.

a. En ce qui concerne l'interprétation "scientifique" et la légitimation "politique" du phénomène d'un taux de chômage des jeunes générations très élevé en R.F.A., nous rencontrons l'usage stratégique d'une comparaison avec l'exemple français d'un taux de chômage nettement supérieur en ce qui concerne les moins de 25 ans, justifiant une relativisation du problème social concerné. En faisant l'économie d'une prise en compte des différences contextuelles, qui seules donnent une signification sociale à ces faits arbitrairement isolés, une telle comparaison n'est que purement idéologique. Nb : face à des particularités socioculturelles telles qu'une durée de scolarité ou un service militaire plus longs, les chiffres potentiels du chômage des moins de 25 ans en R.F.A. ne sont pas seulement réduits d'avance, mais gagnent encore un poids relatif tout autre, quand on prend en compte les disparités de la structure des âges et de l'évolution des effectifs de la population active dans les deux pays concernés.

b. L'analyse comparative des disparités de salaires selon le sexe en France et en R.F.A. fait ressortir, pour ce qui concerne le secteur industriel, des inégalités moyennes plus prononcées en R.F.A.. Tandis qu'une salariée française gagne en moyenne 81% du salaire masculin, son homologue allemande n'atteint que 73%.

Faut-il en conclure, comme le fait implicitement un journal allemand (*Die Zeit*, 27.10.88), que la France est plus avancée vers une réduction des inégalités entre les sexes? Isolées de leurs contextes sociaux respectifs, ces deux données entraînent des fausses interprétations.Omettre par exemple de prendre en compte les effets égalisateurs du barème du S.M.I.G. français, qui ne trouve pas de contrepartie en R.F.A., se traduit d'avance par une comparaison arbitraire. S'arrêter à un tel niveau de la comparaison "item-by-item" empêche une comparaison sociologiquement pertinente quant aux particularités structurelles qui se trouvent à la base des disparités dégagées.

En cherchant un peu plus loin, nous constatons que les disparités des salaires en R.F.A. sont particulièrement importantes à un niveau de qualification bas et diminuent en montant l'échelle de qualification, tandis que c'est l'inverse en France, ce qui devrait donc donner lieu à une appréciation plus modérée et à une interprétation plus nuancée quant aux niveaux des inégalités dans les deux pays respectifs.

c. Pour donner un troisième exemple de l'usage arbitraire du comparatisme, nous pouvons citer

un argument courant du débat politique actuel autour de la réforme du système d'enseignement supérieur en R.F.A. s'appuyant sur l'exemple français d'une durée moyenne des études nettement inférieure à celle connue des universités allemandes. Selon les partisans d'études plus courtes, la durée moyenne des études, supérieure de plus d'une année par rapport à la France, ferait courir le risque de rendre les diplômés allemands peu compétitifs face à la concurrence française dans le cadre d'un marché du travail européen ouvert après 1992.

Certes, les statistiques utilisées pour défendre ce projet de réforme ne "mentent" pas, mais occultent néanmoins les spécificités culturelles des deux systèmes d'enseignement supérieur, comparés d'une façon très partielle et partiale. Une lecture des études sociologiques d'Emile Durkheim, *L'évolution pédagogique en France* (1969) et "La philosophie dans les universités allemandes" (1975) aurait pu aider à prévenir de tels raisonnements simplistes en rappelant l'impact de l'inertie historique résidant dans ces configurations institutionnelles respectives.En réduisant la comparaison interculturelle des systèmes d'enseignement universitaire à un indicateur purement quantitatif, une telle perspective "économiste" fait abstraction de leur degré d'autonomie considérable et des particularités culturelles des rationalités institutionnelles respectives.

Pour bien comprendre la durée supérieure des études en Allemagne, il faut donc tenir compte des spécificités telles que le caractère hautement "individualisé" de ce modèle pédagogique, ne connaissant – surtout dans le domaine des sciences humaines – ni une division en "années", ni une permanence de contrôles et d'examens, laissant à tout étudiant l'autonomie souvent contraignante de "bricoler" lui-même son propre plan d'études sur la base de deux à trois matières différentes, ce qui se traduit presque obligatoirement par des itinéraires d'études en forme de "méandres". En outre, les défenseurs d'un modèle universitaire plus directif et expéditif omettent de prendre en considération les effets dûs au taux de chômage très élevé des diplômés allemands, élément qui contribue à prolonger le séjour dans les universités, en raison des avantages sociaux relatifs offerts par rapport au statut d'un chômeur non-indemnisé.

En bref, le comparatisme arbitraire constitue souvent un instrument polémique et idéologique passe-partout avançant des arguments apparemment pertinents, se situant de préférence à l 'intersection des champs politiques et scientifiques.

2.1.3 La comparaison idéographique

Il s'agit là d'un type de comparaison fondé sur une démarche "pointilliste", opposant à l'infini des représentations partielles de différents contextes. Il trouve sa manifestation prototypique dans la tradition historiciste, fondée sur le dogme épistémologique de l'unicité irréductible de toute configuration culturelle individuelle, qu'elle soit historique, éthnique ou nationale, contenant en lui-même toute sa "raison" et par là toutes les conditions nécessaires à sa compréhension.

Appliqué dans le cadre de la "psychologie des peuples", ce type de comparaison idéographique a donné lieu à une multitude d'études concernant les différences de "caractères nationaux", marquées par une structure d'explication circulaire ou "tautologique". En partant de présupposés théoriques relatifs aux spécificités des "mentalités collectives" des peuples servant de grille pour une sélection stratégique de représentations partielles, cette démarche pseudo-comparative produit des

portraits apparemment naturalistes, dont la coloration et les traits affectifs et normatifs ne dépendent que du contexte dans lequel l'observateur se place.

Même si l'ère du comparatisme idéographique pur semble révolue, les modes d'interprétation qui le caractérisent continuent à produire leurs effets dans bon nombre d'études comparatives et se montrent particulièrement vivaces quand celles-ci passent du niveau du constat de différences interculturelles à celui d'une explication théorique.A titre d'exemples, nous citerons deux analyses comparatives des systèmes de protection sociale européens arrivant toutes deux à une interprétation semblable de la complexité des institutions sociales françaises – surtout en ce qui concerne les différents régimes spéciaux – en tant que produit de l'"individualisme français" (Rodgers *et al.*, 1971) ou de la "mentalité individùaliste" (Klein, 1954).

L'éthnocentrisme savant qui se trouve souvent à la base de ce genre de comparatisme ne confère pas seulement une crédibilité scientifique aux stéréotypes courants, mais contribue en même temps à cimenter les barrières théoriques concernant des changements de paradigmes nécessaires pour une comparaison sociologiquement pertinente. Dans le cas esquissé ci-dessus, la reproduction du stéréotype psychologisant concernant une "mentalité" française soi-disant "individualiste" écarte d'avance une interprétation sociologique proprement dite prenant en compte la spécificité socio-historique des divisions caractéristiques du système de protection sociale à la française en tant que structurations, dues aux rapports de forces et de concurrence entre groupes socio-professionnels.Par là, on pourrait donc arriver à une interprétation contraire à la réduction psychologique et situer cette particularité des régimes spéciaux français justement dans le contexte des solidarités professionnelles et d'un esprit de corps plus prononcés.

Finalement, il ne faut pas exclure une variété particulière de ce type de pseudo-comparatisme idéographique connue de tous les habitués de colloques et de recueils de textes internationaux du type "Les politiques sociales des pays européens : une approche comparative" ou encore "La lutte contre la pauvreté en...", ne présentant trop souvent qu'une juxtaposition arbitraire de monographies nationales sans aucun rapport avec le statut d'analyse comparative auquel ils prétendent.

2.1.4 La comparaison synthétique

Ce quatrième et dernier type d'erreurs épistémologiques est particulièrement difficile à démasquer et à démanteler, vu le poids des bases institutionnelles et le crédit scientifique et public attachés à la pratique dans laquelle il s'inscrit.Il s'agit en général de comparaisons à grande échelle, se servant d'instruments méthodologiques très sophistiqués. La démarche la plus caractéristique vise, en opérant avec des indicateurs statistiques agrégés, des explications scientifiques concernant les interdépendances entre facteurs économiques et sociaux complexes tels le niveau de "démocratisation", la croissance économique et les coûts de la protection sociale à partir d'analyses de corrélations comparatives (voir par ex. Williamson et Pampel, 1986).Le nombre considérable d'études comparatives de ce genre trouve – au-delà de la diversité des indicateurs et des techniques statistiques appliquées – un dénominateur commun en forme d'une logique évolutionniste sous-jacente.Elles tendent, à partir de modèles expli-

catifs globaux tels que les théories de "modernisation" ou de "nation-building", de faire surgir les mécanismes régissant les transformations socio-historiques intervenant dans divers champs sociaux tels que le champ économique, le système d'enseignement, le champ politique ou encore celui de la protection sociale, représentés chacun à leur tour par des indicateurs statistiques comme le Produit National Brut, le taux de scolarité, les effectifs de l'électorat des partis ouvriers ou encore les taux des cotisations sociales.De telles analyses comparatives se traduisent – de par leur logique évolutionniste – presque fatalement par une réduction de toute "différence" interculturelle à une différence de degrés de développement en excluant d'avance le fait qu'il pourrait y avoir, au-delà du principe du "one best way" cher aux approches économistes, des itinéraires de développement différents.L'usage d'indicateurs statistiques globaux contribue par là à la multiplication d'analyses comparatives rendant comparable ce qui ne l'est pas trop souvent et omettant en même temps de comparer ce qui est comparable.Au regard de l'impact toujours croissant de ce type de comparaisons artificielles, le comparatisme sociologique ne peut faire l'économie d'une confrontation critique afin de faire resurgir par une déconstruction méthodique de tels artefacts scientifiques les dimensions d'une comparaison interculturelle non réductionniste.

3 European Comparison Unity : pour une critique sociologique du taux de change des faits socio-culturels

Afin d'affronter d'une manière directe les enjeux politiques et idéologiques de l'usage social de la comparaison interculturelle, nous avons choisi un exemple d'actualité politique comme point de départ d'une interrogation critique concernant notre question initiale : "Qu'est-ce que comparer veut-dire?". Il s'agit d'un élément-clé des débats récents autour de l'Europe de 1992 en France, faisant figure d'indicateur privilégié quant à la barrière et au niveau de l'échéance européenne : la comparaison des prélèvements obligatoires. Bien que ce choix puisse paraître aléatoire, étant donné le caractère médiatique de l'information, il nous semble néanmoins légitime, sinon représentatif, puisque notre exemple réunit en lui les spécificités de l'usage social du comparatisme interculturel actuellement dominant : produite par des spécialistes scientifiques (statisticiens, économistes etc.) en partant d'une demande publique de la part d'une institution internationale, pourvue de toutes les qualités symboliques d'une crédibilité tant scientifique que politique et rendue "officielle" avant de devenir "publique", l'information donnée devient enjeu de discours politique, apte à remplir les fonctions stratégiques qu'on lui attribue.

La démarche d'une déconstruction successive de ce type de comparaison très courant entamée ici ne prétend ni être exhaustive, ni suffire aux exigences d'une analyse macro-économique proprement dite.

Tout au contraire, elle procède en posant des questions volontairement "naïves" quant à la "signification" de quelques indicateurs statistiques "à la mode" en vue de dégager pas à pas les niveaux de comparaison sociologiquement plus pertinents qu'ils occultent. (Voir Tableau A. Source : *Libération*, 12.10.1988).

La comparaison des taux de prélèvements obligatoires semble dégager ici des différences socio-économiques de taille en ce qui concerne la France et la R.F.A.. Que faut-il conclure en constatant que le taux français est nettement supérieur à celui de son homologue allemand?

Le message nous donne des "chiffres" sans les "lettres" et se situe sur un plan de présupposés et de sous-entendus véhiculés par le contexte spécifique dans lequel il s'inscrit. Cette comparaison est publiée à un moment caractérisé par une polarisation des débats politiques français autour de la question de l'échéance européenne de 1992, ce qui lui donne des connotations sémantiques très spécifiques.D'un côté, cet indicateur statistique représente un leitmotiv de la mise en garde contre un manque de compétitivité économique française face à des voisins européens – notamment la R.F.A.– fiscalement avantagés. Du point de vue opposé, plus implicitement, cette information renvoie au souci concernant le risque d'un "alignement vers le bas des législations sociales" face à une concurrence accrue dans le cadre d'un marché européen sans frontières. Bien sûr, ces prises de positions opposées renvoient à des divergences structurelles des positions de leurs protagonistes, défenseurs chacun à leur tour d'une "certaine idée de l'Europe", "libérale" ou "sociale". Etant donné les enjeux idéologiques spécifiques d'un tel usage de la comparaison, il nous semble justifié d'y voir un point de départ pertinent pour une exemplification de la démarche polémique empruntée ici, procédant par un enchaînement systématique de mises en question et une déconstruction successive de l'objet de la comparaison.

Tout d'abord, il faut noter que la notion même de "prélèvement obligatoire" appliquée dans cette comparaison comme dans bon nombre de discours politiques en France ne trouve guère de contrepartie allemande et ressemble, vu d'Outre-Rhin, plutôt à une particularité française de la thématisation du "social" qu'à une catégorie pertinente de la comparaison interculturelle. Cette particularité semble d'ailleurs aller de pair avec d'autres différences interculturelles de la thématisation de l'échéance européenne telles que l'usage fait de la notion d'"Europe Sociale" dans les discours français qui ne manque pas d'étonner l'observateur étranger.

Etant donné le caractère polysémique du message véhiculé par la comparaison des taux de prélèvements obligatoires, évoquant soit un risque potentiel d'ordre "économique", soit des dangers potentiels d'ordre "social", il s'avère utile de pousser la comparaison plus loin en se demandant de quelle manière l'indicateur statistique est construit. (Voir Tableau B. Source : *Le Monde*, 21.9.1988).

La comparaison des principaux prélèvements obligatoires reproduite ici dégage des différences interculturelles très significatives quant à la composition respective d'un indicateur statistique global ne présentant que les effets quantitatifs agrégés de structures socio-économiques très hétérogènes et rendant comparable ce qui ne l'est guère. A partir d'une telle comparaison plus proche des "réalités sociales" respectives, nous pouvons conclure provisoirement que ni le poids des impôts directs, ni celui des impôts sur les so-

ciétés, ne peuvent alimenter les soucis quant à un manque de compétitivité française face à la concurrence allemande. La particularité française d'un taux de T.V.A. très élevé, quant à elle, ne l'explique guère mieux, vu que ces impôts pèsent non sur la production, mais sur la consommation. Reste donc le taux des cotisations sociales, relativement plus élevé en France qu'en Allemagne et qui pourrait donc tout d'abord laisser croire à des coûts de protection sociale supérieurs.

Bien sûr, une telle hypothèse s'avère tout à fait erronée face au constat d'un niveau allemand des coûts de la protection sociale supérieur (en % du P.I.B.).

Il s'agit donc d'aller plus loin et de s'intéresser aux structures du financement de la protection sociale dans les deux pays respectifs.

– Comparaison des structures du financement de la protection sociale en 1983 (source : *Données Sociales*, 1987).

	cotisations sociales	contributions publiques	autres recettes
France	76, 4	20, 5	3, 1
R.F.A.	69, 8	26, 8	3, 4

La comparaison ci-dessus montre le poids relativement élevé des cotisations sociales dans le cadre du financement de la protection sociale française et il s'agit maintenant de savoir un peu mieux de quelle manière ces charges sont réparties.

– Structure des recettes de la protection sociale en 1983 (source : *Eurostat*, 1985).

	France	R.F.A.
Cotisations employeur	52, 8	40, 6
De la personne protégée	23, 6	29, 6
Contributions publiques	20, 5	26, 8
Autres recettes	3, 1	3, 4

Cette comparaison semble mener droit au coeur des préoccupations d'une compétitivité économique réduite des entreprises françaises face à des concurrentes allemandes avantagées par un poids de cotisations sociales nettement inférieur, puisqu'elle laisse supposer des coûts salariaux supérieurs eux-aussi.

Bien-sûr, une telle conclusion s'avère complètement erronée. (Voir Tableau C. Source : *Dossiers et Documents du Monde : Bilan économique et social*, 1979).

Notre démarche de déconstruction de l'objet de comparaison initial semble donc aboutir à un paradoxe et, pour en sortir, il s'avère préférable de changer de cap et de poser des questions d'un autre ordre en vue de faire surgir les effets de telles disparités interculturelles, apparemment contradictoires.

En nous référant aux structures du revenu disponible des ménages ouvriers français et allemands, nous essayons ci-dessous de mieux cerner l'impact concret des particularités dégagées.

– Comparaison des structures du revenu disponible des ménages ouvriers français et allemands en 1979.

	Revenu net	Transferts sociaux
France	73, 9	26, 1
R.F.A.	93, 9	6, 1

(Source : *Données Sociales*, 1987; *Datenreport*, 1987).

Nous nous trouvons là devant un niveau de comparaison nettement plus pertinent pour une compréhension sociologique des particularités socio-économiques des deux pays respectifs. Tout donne à penser que le système français des transferts sociaux remplit des fonctions redistributives toutes particulières par rapport à son homologue allemand. Voyons-donc si une spécification de la

base d'une telle comparaison permet d'aller encore plus loin?

– Comparaison des revenus annuels moyens d'un ouvrier marié, ayant deux enfants à charge(revenus bruts et revenus nets + prestations familiales). (Voir Tableau D. Source *Die Zeit*, 21.9.84).

A ce niveau de comparaison, où nous arrêterons notre démarche de reconstruction pour des raisons pratiques, nous nous trouvons face à des différences interculturelles remarquables : tandis que le revenu brut de l'ouvrier allemand dépasse très nettement celui de son homologue français, la situation s'inverse dès que l'on compare les revenus nets et tout se fait comme si nous nous trouvions face à deux logiques de redistribution sociale très différentes, occultées par les comparaisons artificielles sur la base d'indicateurs statistiques globaux.Tandis que le système socio-économique allemand ne laisse qu'un impact relativement faible aux effets redistributifs des transferts sociaux, ceux-ci se révèlent non seulement d'une importance considérable, mais donnent en même temps au "fait familial" le statut d'une catégorie primordiale de la logique redistributive.

Bien sûr, il ne s'agit là que du début d'une démarche sociologique à approfondir et à élargir, en prenant en compte d'autres spécificités culturelles contribuant aux effets globaux retenus par les comparaisons à partir d'indicateurs statistiques abstraits. La démarche déconstructive esquissée ci-dessus n'est qu'un prélude à une comparaison sociologique proprement dite qui doit, quant à elle, livrer une reconstruction méthodique des différences interculturelles dégagées. Autrement dit, le recul systématique pris par rapport aux comparaisons interculturelles artificielles et la démarche "négative" présentée ci-dessus à titre d'exemple visent une construction méthodique de l'objet de la comparaison, apte à devenir le point de départ d'une comparaison sociologique en tant que telle.

4 Du constat de la différence interculturelle à sa reconstruction sociologique

Dès que nous abandonnons le niveau du comparatisme synthétique dont la logique économiste sous-jacente ne peut, comme l'a déjà souligné Pierre Bourdieu (1980, 192), "intégrer dans ses analyses, et moins encore dans ses calculs, aucune des formes de l'intérêt 'non-économique'...", nous nous trouvons face à des différences interculturelles remarquables, qui nous rappellent – en inversant une phrase de Max Weber (1972, 340) – que "les différences des constellations historiques persistent, bien que le capitalisme prospère uniformément..." et que de telles spécificités socioculturelles ne peuvent pas être réduites d'avance à des épiphénomènes du développement économique.

Tandis que la comparaison réductionniste à partir d'indicateurs statistiques globaux n'en livre que les effets quantitatifs agrégés et par là nivelés, la reconstruction sociologique quant à elle peut montrer que la pertinence empirique de concepts "idéal-typiques" courants tels que l'"Etat-Providence" est loin d'être établie et que la consistance théorique de telles notions "attrape-tout" s'effrite rapidement devant l'observation de l'hétérogénéité à la fois structurelle et fonctionnelle des réalisations historiques spécifiques.

Dans une telle perspective sociologique, il s'agit tout d'abord de reconnaître aux institutions so-

ciales telles que l'appareil juridique ou l'administration publique une autonomie relative. Leurs spécificités structurelles et fonctionnelles ne renvoient pas simplement à des déterminations issues des infrastructures économiques respectives, mais manifestent tout au contraire chacune à leur tour les particularités de la "rationalisation bureaucratique" (Weber) qui se trouvent à leur base.

En partant des particularités successivement dégagées dans le chapitre ci-dessus, nous pouvons, dans une telle perspective théorique, procéder à une construction "idéal-typique" de ce que l'on pourrait appeler les "logiques du social" respectives.

Comme l'a déjà souligné Max Weber (1972, 10), cette construction ne peut prétendre qu'à un statut d'"utopie", obtenu à partir d'une accentuation par la pensée des éléments déterminés de la réalité. Par là, l'idéal-type ne représente pas une hypothèse de recherche proprement dite, mais sert à diriger l'élaboration des hypothèses en formant notre jugement d'imputation.

En ce qui concerne les particularités des effets redistributifs des systèmes de protection sociale français et allemand, il pourrait donc être utile d'opposer deux constructions "idéal-typiques" différentes à la notion apparemment trop globale d'"Etat Providence" et de parler d'une "logique du social" individualiste en ce qui concerne le cas allemand, et "familialiste" en ce qui concerne l'exemple français.

A partir d'une telle opposition nous pourrons ensuite élargir notre champ d'observation en vue de dégager d'autres différences interculturelles homologues.

Sur le plan d'une analyse comparée des deux champs d'intervention socio-politique respectifs, nous rencontrons dès lors des particularités sommairement esquissées ci-après :

– tandis que le système fiscal à la française donne priorité au principe du "quotient familial" et par là à l'idée des "besoins familiaux", sa contrepartie allemande met en avant le modèle d'un "quotient conjugal", restant neutre par rapport aux charges familiales concrètes;

– tandis que les diverses formes d'interventions socio-politiques autour de la famille se trouvent centralisées dans le cadre d'une institution sociale particulièrement consacrée aux affaires de politique familiale, la R.F.A. ne connaît rien de comparable aux Caisses d'Allocations Familiales françaises et ne donne aux différentes mesures d'ordre "politique familiale" aucun encadrement institutionnel et aucune "représentation" officielle spécifique;

– alors que les associations familiales françaises peuvent prétendre en tant que groupe de pression à un rôle de force politique non négligeable, leurs homologues allemandes ne représentent à leur tour qu'une quantité négligeable du champ socio-politique;

– si la politique familiale se base en France en général sur un consensus politique très large, elle se voit du côté allemand très controversée et utilisée à des fins politiques qui lui restent largement extérieures;

– puis, en observant de plus près les "carrières" politiques de certains principes socio-politiques tels que le revenu minimum d'insertion dans les deux pays respectifs, nous rencontrons de nouveau des manifestations significatives des deux logiques redistributives : tandis que la R.F.A. accédait relativement tôt à un modèle de garantie étatique d'un revenu minimum individuel, celui-ci ne s'est réalisé en France que par de longs détours à partir de démarches intermédiaires dans le domaine de la politique familiale tels que le revenu familial

minimum ou l'allocation de parent isolé.

Arrêtons là cette énumération sommaire et kaléidoscopique de quelques différences interculturelles correspondant à notre opposition "idéal-typique" de départ.

Si elle s'avère pertinente dans le cadre d'une analyse comparée des deux champs du "social" respectifs, elle devrait aussi être apte à faire ses preuves dans le cadre d'une reconstruction sociogénétique de l'émergence historique de l'"Etat Providence" dans les deux pays concernés.

Autrement dit, une approche sociogénétique telle que celle que Norbert Elias a fondée il y a environ un demi siècle, devrait valider notre distinction "idéal-typique" en fournissant une reconstruction du fait, que les deux modes de régulations sociales se soient – comme dirait Max Weber (1973, 171) – "développées sous cette forme et non sous une autre" (So-und-nicht-anders-Gewordensein).

En ce qui concerne l'assurance sociale moderne, il n'est guère exagéré d'affirmer qu'elle est une "invention" allemande, dont l'acte de naissance se trouve dans un message impérial signé par Guillaume II le 17 novembre 1881 à Berlin. Par rapport à cette émergence précoce et rapide d'une assurance obligatoire et générale et d'une bureaucratie sociale efficace, l'on peut parler d'une naissance tardive et compliquée de leurs homologues françaises, qui n'arrivèrent à un tel stade de maturité qu'environ un demi siècle plus tard.

En revanche, le prototype historique de la politique familiale moderne naquit en France et ne fut imité que tardivement et d'une manière hésitante en Allemagne. Autrement dit, la prise en charge collective de risques "individuels" – accidents de travail, maladie, invalidité et vieillissement – caractérise dès l'origine la logique des régulations sociales allemandes, dont les réalisations politiques devancent nettement celles de la France, tandis que la situation s'inverse en ce qui concerne la prise en charge du risque "familial". Tout se fait comme si la "question sociale" du 19ème siècle avait été différemment thématisée, représentée et institutionnalisée comme "risques" des deux cotés du Rhin.

Nous pouvons donc avancer l'hypothèse que les différences structurelles des deux champs d'intervention sociale actuels reflètent les particularités de leur émergence historique et que notre opposition rend compte et des spécificités phénotypiques, et des caractéristiques génotypiques des deux modèles d'Etat Providence respectifs. Tout donne donc à penser que nous nous trouvons face à deux cas spéciaux de possibilité historique de ce que l'on appelle globalement "Etat Providence", qui se distinguent l'un de l'autre tant par la représentation de ce qui fait "problème social" légitime, apte à être transformé en "risque", que par les modes de leur régulation sociale. Autrement dit, nous pouvons suivre la spéculation théorique avancée par M.Douglas et A. Wildavsky (1982) et affirmer que ce que "risque" veut dire varie d'un contexte culturel à l'autre, ce qui se traduit non seulement par des différences interculturelles des représentations et des classifications des risques, mais aussi par les connotations sémantiques attachées à la notion d'Etat Providence.

En ce qui concerne la compréhension sociologique des conditions de développement de telles spécificités culturelles, la masse croissante d'approches comparatives disponible nous laisse trop souvent sur notre faim ou nous offre des coupe-faim en forme de lieux communs ou de stéréotypes fourre-tout.

De telles pseudo-théories circulant dans le

champ d'analyse visé ici nous donnent des explications des différences interculturelles dégagées ci-dessus du genre : le rôle pionnier de l'Allemagne dans l'avènement de l'Etat Providence est du à une stratégie impériale de pacification de la société capitaliste, visant par des réformes sociales à une domestication du mouvement ouvrier. Ou encore : la prise en charge collective précoce du risque "familial" en France est due à sa situation démographique et vise des fins natalistes. Certes, de telles formules ne sont pas totalement erronées, mais apparaissent trop faciles et réductionnistes.

Pourquoi l'Allemagne, pays qui a – selon Marx – comme particularité de n'avoir connu que des révolutions en forme de théories philosophiques, aurait-elle été prédestinée pour l'émergence d'un tel dispositif de régulation sociale et devancé la France, cas paradigmatique même de "révolution"?

Pourquoi la France, dont le taux de natalité est le plus élevé de tous les pays industrialisés occidentaux, aurait-elle plus d'intérêt à prendre en charge le risque "familial" à des fins démographiques que la R.F.A., dont le taux de natalité est le plus bas du monde?

De telles approches explicatives, partant de schémas tout faits, évoquent l'image d'un ivrogne cherchant obstinément une clé perdue dans le cercle illuminé d'un réverbère, parce qu'il fait plus clair là qu'ailleurs.

Il faut donc chercher plus loin, si l'on veut arriver à une compréhension sociogénétique des faits culturels dont notre distinction "idéal-typique" veut rendre compte, en parlant d'une logique du "social" individualiste d'une part, "familialiste" d'autre part.

Même si elle s'avère pertinente tant sur le plan d'une analyse structurelle que sur celui d'une reconstruction sociogénétique, il faut rester méfiant : tout objet de recherche peut en cacher un autre et mener à des interprétations prématurées.

Revenons donc encore à notre point de départ : le constat de la polysémie interculturelle de ce que l'on appelle le "social", mais en partant cette fois non des "cibles" de l'intervention politique, mais des champs de régulation sociale et de leurs acteurs.

Vérifions tout d'abord si certaines notions apparemment synonymes telles que "Wohlfahrsstaat" et "Etat Providence", "Sozialpolitik" et "politique sociale" expriment bien la même chose, en regardant d'un peu plus près leurs champs sémantiques respectifs. Partons pour cela de leur représentation codifiée sous forme de "Sozialrecht" et de "droit social".

Premier constat : le Code du Droit Social français réunit et le droit de la Sécurité Sociale et le droit du travail, tandis que le "Sozialgesetzbuch" allemand écarte les questions d'ordre "droit du travail" et se limite à la codification de la protection sociale proprement dite. Peut-on en déduire l'hypothèse que la notion de "Droit Social" désigne un champ de l'espace social plus vaste et surtout plus proche du champ économique que son homologue allemand?

Deuxième constat : la notion française courante du "social" n'a non seulement aucun équivalent en allemand, mais recouvre en plus – comme dans le cas de rubriques de journaux – tant les thèmes relevant du domaine de la politique sociale que ceux concernant les relations de travail.Cette représentation peu familière pour l'observateur allemand d'un champ social à cheval sur le monde économique et le domaine des institutions sociales se rencontre de nouveau dans le cadre des manuels scientifiques français et finalement nous

constatons, en comparant la classification de l'espace social dans l'*Annuaire Statistique* et le *Statistisches Jahrbuch* – les inventaires du monde social les plus officiels –, que les données concernant les "prestations sociales" font – en France – partie de la catégorie "salaires et revenus", mais constituent une catégorie à part proche de celle relevant du domaine du budget étatique.

Tout donne donc à penser que le domaine de la protection sociale est "représenté" différemment dans les deux pays concernés: d'un côté une représentation mettant l'accent sur les connexions entre monde du travail et politique sociale, symbolisée d'une manière prototypique par l'usage d'une notion peu familière en Allemagne : le revenu indirect; de l'autre côté une représentation bureaucratique du "social" en tant que chasse gardée des institutions publiques.

Ici, de nouveau, tout un travail de reconstruction sociogénétique comparée serait à faire en vue d'une compréhension sociologique des deux sémantiques du social respectives en partant de questions telles que : pourquoi l'idée d'un "sursalaire familial" – précurseur de l'idée d'un "revenu indirect" – s'est imposée en France pendant la deuxième moitié du 19ème siècle et n'a guère eu de succès en Allemagne? Ou encore : comment se fait-il que la représentation du "social" allemande se trouve monopolisée par le champ public, tandis qu'il fait "champ" à part en France? Abordons cette question par un petit détour.

5 Société "assurantielle" – Etat providence : esquisse d'une reconstruction sociogénétique comparée de l'émergence du "social"

Alors que l'Allemagne vivait l'époque providentielle de l'ascension subite au niveau de la modernité sous forme d'Etat providence, Emile Durkheim, père fondateur de la sociologie française, y séjourna justement en "ordre de mission" du gouvernement français en vue de faire un bilan du système d'enseignement, mais aussi de l'esprit du temps d'Outre-Rhin.Dans ses rapports, il omet de nous parler de cette grande révolution "paisible" en train de se produire sous ses yeux, laquelle se trouvait, comme nous tenterons de le montrer ci-dessous, en étroite affinité élective avec les particularités de la philosophie allemande, qu'il a interprétée avec une grande lucidité.

En parlant par exemple de l'oeuvre sociologique de Ferdinand Tönnies – *Gemeinschaft und Gesellschaft* – il exprime tout d'abord son admiration pour cette analyse en regrettant néanmoins que la langue française ne possède pas un équivalent de la notion "Gemeinschaft"(Durkheim, 1975). Peut-être ressentait-il que l'opposition "idéal-typique" de Tönnies exprimait d'une façon plus pertinente l'opposition qu'il cherchait à cerner en parlant de deux types de solidarité – l'un mécanique, l'autre organique. Derrière cette correspondance frappante entre deux taxinomies sociologiques se cachait néanmoins des antagonismes théoriques et idéologiques profonds. Durkheim critiqua d'une manière véhémente le jugement pessimiste et purement négatif que Tönnies portait sur le caractère

de ce qu'il appelait "société" en tant qu'"agrégat mécanique" d'individus, opposé diamétralement à sa conception d'une solidarité organique des sociétés modernes caractérisée par une "activité proprement collective qui est tout aussi naturelle que celle des sociétés moins étendues d'autrefois." (1975, 390).

Durkheim qualifiait la conception sociologique de Tönnies comme "toute idéologique"en omettant néanmoins de la resituer dans son contexte socioculturel spécifique, ce qui l'empêcha d'arriver à un niveau pertinent dans l'analyse sociologique de la "question allemande".

L'opposition établie par Tönnies ne représente pas seulement une classification théorique parmi d'autres propres au champ scientifique, mais reflète directemment l'opposition paradigmatique entre "culture" (allemande) et "civilisation" (française et anglaise) et recourt par là aux dispositions idéologiques du "malaise" et du "ressentiment" allemands par rapport à la modernité occidentale. Cette distinction allemande entre "culture" – signifiant : authentique, profonde, intérieure – et "civilisation" – signifiant : artificielle, superficielle, extérieure – dont les racines historiques remontent au 18ème siècle trouva justement une première accentuation politique entre 1880 et 1914, une deuxième de caractère apocalyptique entre 1933 et 1945.

Comme nous l'explique le chef-d'oeuvre de N.Elias (1981), cette opposition "nationale" typiquement allemande n'est au départ qu'une projection idéologique sur la base d'une opposition sociale fondamentale à l'intérieur de la société allemande. Il s'agit de l'antagonisme entre une bourgeoisie en voie de constitution et la noblesse dispersée dans quelque 300 principautés allemandes, réunies seulement en 1871 dans un "Deutsches Reich". Issue du ressentiment bourgeois – en général des couches sociales à capital culturel élevé au service des bureaucraties patrimoniales – contre l'exclusion totale de la part de la "bonne société" due à des barrières sociales particulièrement élevées, cette opposition devient un catalyseur pour une opposition idéologique entre le "Volk" allemand à la recherche de son unité nationale, et la civilisation française, représentée à l'intérieur du contexte allemand par la noblesse provinciale, parlant le français et imitant plus ou moins bien le style de vie et les modes de distinction observés à Versailles, le modèle type de la société de cour.

L'absence de formes de civilité et de "savoir-vivre" proprement allemands s'explique à son tour, selon l'analyse de N.Elias, par le retard de la centralisation politique et sociale en Allemagne d'environ deux siècles par rapport à la France, exemple même du processus de l'ascension vers la modernité par la voie d'une centralisation politique, administrative et culturelle allant de pair avec l'émergence de l'"habitus civilisé" de la société de cour, dont hérita la bourgeoisie grâce à une plus grande perméabilité de ce que l'on appelle la "bonne société".

Bref, la France et l'Allemagne se présentent comme deux modèles diamétralement opposés dans le processus de modernisation occidental, cette opposition se trouvant à son tour transformée en habitus collectif du "Bildungsbürgertum" allemand, caractérisé par un romantisme antimoderniste, anti-démocratique et surtout antilibéral.

Revenons maintenant à notre question de départ. N'est-il pas paradoxal que la France, exemple type de la centralisation étatique précoce et globale, se trouve en retard par rapport à l'Allemagne, nation caractérisée par sa naissance tar-

dive même, en ce qui concerne la monopolisation étatique de la sécurité sociale qui constitue, suite à la pacification de la société à partir de la monopolisation étatique de la violence légitime, l'étape sublime de la rationalisation bureaucratique de la vie sociale. A première vue : oui!

6 Une interrogation en guise de conclusion

Mais si cette situation paradoxale n'était que l'expression des particularités historiques de la société allemande qui, en sautant plusieurs étapes du "processus de la civilisation" occidental (Elias), vit une métamorphose subite et radicale d'un système de domination patrimoniale en système de domination bureaucratique basé sur un paternalisme d'Etat ("Vater-Staat" : conception proprement allemande) appelé "Wohlfahrtstaat".

Et si l'avance prise par l'Allemagne dans la réalisation de l'Etat Providence et les spécificités de sa forme et de ses fonctions allaient de pair avec les retards historiques en ce qui concerne l'intégration nationale, le développement d'une culture moderne et l'avènement d'une bourgeoisie?

Et si en plus la naissance d'un "Socialisme d'Etat" – utopie politique de Bismarck, l'architecte de l'Etat providence allemand – n'était que l'expression de la caractéristique historique de l'Allemagne de vivre les révolutions d'en haut et d'être mise à l'ordre du jour historique par ordre du prince, agissant en "bon père" par rapport à ses sujets ("Untertanen").

Laissez-nous suivre au moins pendant un petit bout de chemin une telle interrogation apparemment paradoxale :

6.1 L'"idéologie allemande" revisited

"Tels les peuples anciens qui faisaient revivre leur préhistoire dans l'imaginaire, dans la mythologie, nous, les Allemands, faisons vivre notre post-histoire dans la réflexion, dans la philosophie."(Marx et Engels, 1974, 383). Cette interprétation, vieille d'un siècle et demi, est particulièrement pertinente en ce qui concerne la naissance précoce de l'Etat Providence en Allemagne, dont les principes architecturaux se trouvèrent déjà maintes fois esquissés dans le cadre d'une tradition philosophique dite "allemande" : la philosophie de l'Etat.

C'est à elle qu'il faut faire référence – comme disait Marx – si l'on veut se situer "à la hauteur du temps", vu le caractère anachronique des conditions socio-historiques de l'Allemagne en tant que telles.

De la philosophie de l'Etat hégélienne au "socialisme de la chaire" d'un Gustav Schmoller, du modèle utopique d'un "geschlossener Handelsstaat" de Fichte au romantisme politique de Baader, la philosophie allemande de l'Etat tournait autour d'un leitmotiv particulier. En accordant à l'Etat le rôle providentiel et "salutaire" d'un synthétiseur face aux contradictions socio-historiques de la situation allemande, la philosophie politique romantique devint, comme le remarquait Baxa, un modus operandi de l'émergence de l'Etat Providence : "... notre politique sociale moderne trouve ses racines dans la philosophie allemande." (1931, 103).

Certes, une telle interprétation est pertinente en ce qui concerne les analogies frappantes entre ces projections philosophiques et les réalisations politiques ultérieures de Bismarck, mais elle omet

néanmoins par sa tournure idéaliste de resituer les deux dans leur contexte socioculturel spécifique et de faire apparaître leurs conditions de possibilités historiques communes.

Nous tenterons, pour conclure, d'en livrer au moins une esquisse sommaire en suspendant la démarche comparative : nous n'allons pas jouer au prophète dans l'autre pays et répéter l'analyse tout à fait pertinente de l'émergence du "social" en France, donnée par H.Hatzfeld (1971) et F. Ewald (1986).

6.2 Le contexte historique de l'émergence de l'idéologie allemande

Si la philosophie allemande de l'Etat accordait à celui-ci le rôle messianique de délivrer le peuple allemand – sans identité nationale, ni territoriale, ni politique – de ses anachronismes historiques et de le guérir de ses clivages sociaux, c'est qu'aucun autre itinéraire "révolutionnaire" en dehors d'une révolution "d'en-haut" n'était envisageable.

Etant donné l'absence presque totale d'une bourgeoisie digne de ce nom, tant sur le plan de la conscience que sur ceux de l'habitus et de la pratique sociale en tant que "classe" en-soi et pour-soi, vu la "peur de l'eau de la modernité" (Weber, 1988, 263) caractéristique de toutes les classes sociales en Allemagne, vu l'absence d'une classe sociale apte à jouer le rôle d'un "représentant négatif de la société" et la "médiocrité philistine" généralisée – telle l'analyse polémique de Marx (1974, t.1, 389) publiée à Paris – les rapports de classes n'y pouvaient prendre qu'une tournure, comme disait Marx, "épique".

La conception de l'Etat-père (Vater-Staat), fantasmagorie collective digne d'une socio-psychanalyse concernant ses fondements pré-oedipiens, allant de pair avec un tel manque de politisation des rapports sociaux en tant que tels, se donnait donc comme une utopie messianique en forme de philosophie de l'Etat idéaliste, selon laquelle l'ascension allemande à l'état de nation ne pouvait se faire qu'à rebours de l'itinéraire pris en France : en sautant par l'intermédiaire d'un Etat unificateur tous les antagonismes caractéristiques de la société française (les révolutions, l'utilitarisme brut de rapports économiques, l'égoïsme des classes et le caractère superficiel et vain du jeu de la distinction au service de l'illusion malsaine de l'individualisme moderne).

6.3 Le rôle providentiel d'un leader césariste, architecte de l'Etat providence

Le messianisme étatiste allemand trouva – comme dans les prophéties religieuses – son incarnation dans un leader charismatique : Bismarck. En tant que "figure césariste" – comme disait Max Weber – il réunissait toutes les qualités sociales nécessaires pour accomplir une telle mission politique. Issu d'une famille noble, il avait un dédain socialement "inné", tant pour le parlementarisme et l'égalitarisme démocratique que pour l'utilitarisme matérialiste de l'économie capitaliste. Héritier d'un habitus paternaliste, "il se fit...", comme le remarquait très justement un observateur français – Paul Matter (1908, t.3, 495), "une philosophie sociale où l'Etat jouait le rôle d'un bon père de famille", surtout en ce qui concerne les classes ouvrières souffrant des effets anomiques du capitalisme.

Inspiré par la philosophie sociale des manda-

rins universitaires allemands, il déclarait en 1875 à Gustav Schmoller : "...en vérité, moi aussi je suis un socialiste de la chaire." (voir Schmoller, 1913, 41).

Adhérent jusqu'en 1879 d'une philosophie libre-échangiste, il se convertit justement à l'époque de la naissance de l'assurance sociale en partisan d'un protectionnisme radical et ouvrit une nouvelle ère de droits protecteurs, ce qui amena notre observateur français à constater, allant au-devant de la théorie de Karl Polanyi (1978) : "L'Etat leur (les ouvriers) doit protection, de même qu'il protège les propriétaires fonciers et les industriels par l'élévation des droits de douanes." (Matter, 1908, t.3, 495).

Par là, Bismarck semblait en effet opérer la synthèse de la dialectique conflictuelle de la société capitaliste et réunir dans un seul programme étatique les projets de réforme sociale de camps politiques et idéologiques opposés. Apparemment placé au-dessus de la mêlée politique et des intérêts particuliers, Bismarck suivait la trace des grands leaders césaristes français – Napoléon Bonaparte et Louis Napoléon – et ne manquait pas de reconnaître sa dette envers ce dernier en ce qui concernait la sagesse politique.

L'utopie étatique bismarckienne ne trouvait d'ailleurs qu'une réalisation institutionnelle partielle dans le cadre de l'assurance sociale allemande. Selon son rêve politique autour d'un socialisme d'Etat accompli, celle-ci aurait dû constituer un monopole étatique, entièrement financée et exclusivement gérée par le pouvoir central, et non une institution cogestionnée par les représentants des employeurs, des assurés et de l'Etat, réalisée finalement par le "Reichstag" contre la volonté de Bismarck.

Malgré cette restriction partielle, l'émergence précoce d'un Etat providence allemand se donnait donc, comme le soulignait Schmoller, en tant qu'"action personnelle" de Bismarck : "Sans lui, on serait peut-être encore resté pendant des décennies ou même plus longtemps au niveau des tentatives mesquines...et de mauvaises imitations du système anglais des caisses d'assurance sociales libres."(1913, 56).

Là, finalement, nous nous trouvons devant une interprétation ayant tous les traits particuliers des mythes-fondateurs archaïques : Bismarck, leader "césariste" accouchant la nation allemande des institutions sociales modernes par "césarienne" – rapide et sans douleurs face aux naissances relativement tardives et compliquées de leurs homologues étrangères. Ce mythe est complémentaire par rapport à une autre interprétation simpliste, selon laquelle la création bismarckienne était uniquement motivée par la volonté de neutraliser le mouvement socialiste en répondant à certaines de ses revendications.

Si l'on prétend expliquer l'émergence socio-historique de l'Etat providence allemand par l'action personnelle d'un leader charismatique, l'on ne peut faire économie de l'analyser à son tour.

6.4 Les conditions d'émergence socio-historique d'un leader césariste, architecte de l'Etat providence

La philosophie paternaliste de Bismarck, selon laquelle tout Allemand avait droit à un "peculium" (bien prêté à un esclave ou un fils par le pater familias romain) de la part de l'Etat-Père n'était en effet qu'un point culminant d'une longue tradition.

Déjà le "Allgemeines Landrecht" prussien de 1794 statuait :

"§1 : L'Etat répond de la nourriture et de l'entretien des citoyens qui ne peuvent se le procurer eux-mêmes ou qui ne peuvent l'obtenir de ceux qui y sont tenus par la loi." (voir Grad, 1888, 215).

C'est à l'époque du "despotisme éclairé" de Fréderic II que fut conçu le programme d'un socialisme d'Etat. Le roi de Prusse, qui disait de lui-même : "Quand je serai roi, je serai un vrai roi de gueux", était un adepte de la philosophie sociale de Chr. Wolff, l'un des pères fondateurs de la théorie de l'Etat providence. En partant de telles inspirations, Fréderic poursuivait entre autres le projet d'un droit au travail général et d'une régulation étatique de la vie économique. Créateur du système bureaucratique le plus moderne de son époque et peut-être encore tout le long du 19ème siècle, il était un ennemi farouche de toute forme de division du pouvoir politique et préconisait – ainsi que son héritier politique Bismarck un siècle plus tard – un modèle de modernisation par le haut et de rationalisation bureaucratique omnipotent et omniprésent.

A l'époque même où la France s'approchait du renversement révolutionnaire de l'Ancien Régime, le roi de Prusse parvenait à le sauvegarder grâce à une retraduction rationnelle du modèle de la domination patrimoniale en paternalisme bureaucratique – protecteur et autoritaire à la fois, moderne en ce qui concerne ses bases organisationnelles et réactionnaire quant à ses principes politiques. Ce syncrétisme anachronique et néanmoins particulièrement efficace sur le plan de la préservation du pouvoir étatique s'avérait d'une inertie historique toute spécifique et se traduisait par ce que Max Weber appela la "bureaucratisation universelle" – de l'Etat jusqu'à l'usine – qui constituait selon lui la contribution spécifiquement allemande à l'histoire mondiale, opposée à celle de la France : la centralisation révolutionnaire, et allait de pair avec des survivances historiques de l'habitus collectif des "sujets" de l'Ancien Régime.

6.5 Du "fonctionnaire-modèle" au "modèle du fonctionnaire" : les affinités électives entre Etat providence et habitus d'"Untertan"

En développant sa théorie de la rationalisation bureaucratique, Max Weber ne manquait pas de souligner les interdépendances socio-historiques entre l'avènement d'un fonctionnariat moderne et l'émergence de l'Etat providence. Selon lui, la protection sociale émergeait tout d'abord dans les Etats bureaucratiques, tandis que le développement du capitalisme moderne avançait dans des sociétés telles que l'Angleterre, où l'impact de la bureaucratie était faible (1972, 653).

Par là, la bureaucratisation universelle spécifique de l'Allemagne et le rôle particulier qu'elle attribuait au fonctionnaire se donnaient donc comme une condition de possibilité historique de premier ordre en ce qui concerne l'émergence de l'Etat providence.

L'utilitarisme et la "jalousie" du fonctionnaire face au jeu économique "libre" et aux enjeux de la concurrence du marché capitaliste constituaient donc – telle la thèse de Weber – une disposition idéale pour la mise en place d'un dispositif étatique de régulation et de gestion bureaucratique de la protection sociale des temps modernes : l'assurance devant les contingences de la vie.

Cette disposition de l'habitus du fonctionnaire

allemand quant à un soutien étatique garanti avait à son tour, comme le soulignait déjà Otto Hintze (1981, 66), une tendance immanente vers une "expansion et une assimilation sociales" successives, par lesquelles le fonctionnaire-modèle de la bureaucratie allemande devenait à son tour modèle pour la définition des rapports entre l'Etat-Père et ses sujets, dont l'habitus collectif avait, comme le soulignait Max Weber, sauvegardé les traits caractéristiques du "Untertan" de l'Ancien Régime. Alors qu'en France la réussite des révolutions avait détruit la soumission sans condition à l'autorité, "elle est restée en Allemagne un héritage de la domination patrimoniale difficilement curable.Vu sous un angle politique, l'Allemand était et reste toujours le sujet (Untertan)-type." (Weber, 1972, 652).

Cet habitus collectif d'une inertie historique remarquable se trouvait en affinité élective étroite avec le luthérianisme, lequel, à l'opposé de l'éthique protestante du calvinisme, préconisait non une assurance de soi face à la conquête des biens de salut terrestres, mais plutôt une soumission fataliste et humble face au destin et aux décisions politiques (voir Weber, 1972, 319).

Même si de telles dispositions socioculturelles n'étaient pas enracinées dans toutes les principautés allemandes, elles devinrent néanmoins hégémoniques après la création du "Deutsches Reich", où la Prusse pouvait imposer ses principes politiques, bureaucratiques et culturels, grâce à son poids écrasant face aux principautés de taille moyenne ou médiocre.

Vu l'inertie historique particulière – tant sur le plan du mode de domination étatique que sur celui de l'habitus des dominés – l'avènement précoce de l'Etat providence moderne se donne, malgré les paradoxes esquissés, comme une évolution "sociologique" proprement dite.

La bureaucratisation étatique des risques sociaux – se trouvant à l'opposé de leur "socialisation", préconisée par le solidarisme anti-étatiste français – allait depuis l'origine de pair avec une culture politique chétive, la "Polizey" de l'Etat providence donnant des réponses avant que les problèmes puissent être politiquement et publiquement posés.

Ceci peut faire comprendre la verve nietzschéenne de l'attaque de Max Weber contre une telle forme de domination "douillette" de la masse moutonnière :

"On nous a donné des rentes pour les malades, les accidentés, les invalides, les vieux. Certes, c'est remarquable. Mais nous n'avons par reçu les garanties nécessaires pour la survie de l'élan physique et psychique."(1988, 319).

Certes, Max Weber n'était pas opposé aux principes de l'assurance sociale, mais il ne partageait pas l'euphorie des "socialistes de la chaire" en ce qui concerne le rôle providentiel et le fonctionnement salutaire d'une monopolisation étatique de la gestion bureaucratique des contingences de la vie quotidienne.

La tonalité pessimiste de cette forme de thématisation du social, qui se place à l'opposé de celle – caractéristique – du solidarisme français, s'explique par le mode spécifique de l'émergence des institutions sociales en Allemagne. Conçues, initiées et imposées d'en-haut, elles n'étaient que l'expression symptomatique d'une société sans culture politique et sans élites sociales en dehors de celles absorbées par la bureaucratie étatique telles que les juristes, qui occupent depuis le 19ème siècle un quasi monopole pour le recrutement des hauts fonctionnaires.

Selon Weber (1988, 355), c'étaient les bureaucrates qui gouvernaient l'Allemagne, tandis que le "Reichstag" se donnait comme "un parlement de dominés" avec une politique "négative" face à la bureaucratie (1988, 346). Delà la polémique wébérienne :

"C'est la dictature du fonctionnaire, et non celle du prolétaire, qui prend – au moins pour le moment – le dessus."(1988a, 508), qui s'explique par l'omniprésence et l'omnipotence du phénomène bureaucratique en Allemagne aux dépens du développement d'une culture politique.

L'émergence du social en Allemagne s'inscrit donc d'une façon conséquente dans son mode de modernisation et de rationalisation sociales, à l'inverse de celui, caractéristique, de la France. Tandis que, pour celle-ci, l'accès à la protection sociale se donnait comme un acquis après une lente construction collective, portant encore les traces des clivages et des conflits sociaux qui l'accompagnaient, l'avènement de l'Etat providence allemand, quant à lui, prend la forme d'une restauration de la domination patrimoniale de l'Ancien Régime. Vu les ressemblances structurelles et fonctionnelles des systèmes de protection sociale français et allemand actuels, de telles réminiscences socio-historiques peuvent sembler obsolètes.Vu l'inertie toute particulière des institutions sociales et des habitus culturels qui leur sont inhérents, il nous semble néanmoins légitime de rechercher leurs survivances dans le cadre d'une analyse comparée des deux systèmes de protection sociale contemporains. C'est dans une telle perspective, actuellement poursuivie dans le cadre d'un projet de recherche franco-allemand mené par l'auteur, que les deux systèmes respectifs devront être reconstruits comme deux cas spécifiques du possible ou deux éléments d'un groupe de transformation appelé commodément et globalement "Etat providence", notion idéaltypique, dont la pertinence théorique et empirique est encore loin d'être établie.

Bibliographie :

- ALBER J., *Vom Armenhaus zum Wohlfahrtsstaat*, Francfort/New York, Campus, 1987, 280 p.
- BAXA J., *Einführung in die romantische Staatswissen-schaft*, Jena, Verlag Gustav Fischer, 1931, 294p.
- *Bismarckreden 1847-1897*, Stuttgart/Berlin, Cottasche Buchhandlung, 1915.
- BOLTANSKI L., *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, les Editions de Minuit, 1982, 523p.
- BOURDIEU P., *Le sens pratique*, Paris, les Editions de Minuit, 1980, 475 p.
- BOURDIEU P., *La Noblesse d'Etat*, Paris, les Editions de Minuit, 1989, 569 p.
- BOURDIEU P. et PASSERON J.-C., "La comparabilité des systèmes d'enseigenement", in CASTEL R. et PASSERON J.-C. (dir.), *Education, développement et démocratie*, Paris, Mouton, 1967, 265p.
- COMMAILLE J., "Ordre familial, ordre social, ordre légal. Eléments d'une sociologie politique de la famille", in L'Année Sociologique, vol.37, 1987, pp.265-290.
- DOUGLAS M.et WILDAVSKY A., *Risk and Culture*, London, 1982, 238 p.

- DURKHEIM E., *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Alcan, 1904, 186 p.

- DURKHEIM E., *L'évolution pédagogique en France*, Paris, P.U.F., 1969, 399 p.

- DURKHEIM E., "La philosophie dans les universités allemandes", in DURKHEIM E., *Textes*. t.III, Paris, les Editions de Minuit, 1975, pp. 437-486.

- DURKHEIM E., *De la division du travail social*, Paris, PUF., 1978, 376 p.

- DURKHEIM E., *Communauté et société selon Tönnies*, Textes. t. I, Paris, 1975, pp.383-390.

- ELIAS N., *Über den Prozess der Zivilisation*, 2 t., Francfort, Suhrkamp, 1981, 334 et 492 p.

- EWALD F., *L'Etat Providence*, Paris, Grasset, 1986, 608 p.

- FAUCONNET P. et MAUSS M., "La sociologie, objet et méthode", in MAUSS M., *Essais de sociologie*, Paris, les Editions de Minuit, 1969, pp. 6-41.

- GRAD Ch., *Le peuple allemand*, Paris, Hachette, 1888, 440p.

- HANTRAIS L. *et al.*, *Doing Cross-National Research*, Birmingham, Galaxy Print, 1985.

- HATZFELD H., *Du paupérisme à la sécurité sociale*, Paris, A.Colin, 1971, 344 p.

- HINTZE O., *Beamtentum und Bürokratie*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1981, 163p.

- KLEIN O., *Die Sozialversicherungen Deutschlands, Frankreichs und Grossbritanniens*, Thèse de 3ème cycle, Ludwigshafen, 1954, 287 p.

- LENOIR R., "Familie und Politik", in SCHULTHEIS F. *et al.* (dir.), *Die postmoderne Familie*, Konstanz, Universitätsverlag, 1988, pp.364-370.

- LEPENIES W., *Die drei Kulturen*, Hamburg, Rowolth, 1985, 559 p.

- LUHMANN N., *Politische Theorie im Wohlfahrtsstaat*, Munich, Olzog, 1981, 156 p.

- MARX K., "Zur Kritik der Hegelschen Rechtsphilosophie", in MEGA, T.1, Berlin, Dietz-Verlag, 1974, pp.378-391.

- MARX K.et ENGELS F., *Die deutsche Ideologie*, in MEGA, T.3, Berlin, Dietz-Verlag, 1974, pp.9-533.

- MATTER P., *Bismarck et son temps*, Paris, 3 t., Alcan, 1908., 534,684 et 658 p.

- POLANYI K., *The Great Transformation*, Frankfurt, Suhrkamp, 1978, 323 p.

- RODGERS B.N. *et al.*, *Comparative Social Administration*, London, 1971, 294p.

- SCHMOLLER G., *Charakterbilder*, München, Duncker & Humblot, 1913, 302 p.

- SCHULTHEIS F., "Fatale Strategien und ungeplante Konsequenzen beim Aushandeln "familialer Risiken" zwischen Mutter, Kind und "Vater Staat", *Soziale Welt*, 38, 1/1987, pp. 40-56.

- SCHULTHEIS F., *Sozialgeschichte der französischen Familienpolitik*, Francfort/New York, Campus, 1988, 403 p.
- SCHULTHEIS F., *Pour une reconstruction critique d'un objet de recherches et d'interventions*, in DURNING P. (dir.), *Education Familiale*, Paris, Ed. Matrice, 1988, pp. 225-243.
- WEBER M., *Wirtschaft und Gesellschaft*, Tübingen, J.C.B. Mohr, 1972, 942 p.
- WEBER M., *Gesammelte Aufsätze zur Wissenschaftslehre*, Tübingen, J.C.B.Mohr, 1973, 613p.
- WEBER M., "Parlament und Regierung im neugeordneten Deutschland", in WEBER M, *Gesammelte politische Schriften*, Tübingen, J.C.B. Mohr, 1988, pp.306-444.
- WEBER M., *Gesammelte Aufsätze zur Soziologie und Sozialpolitik*, Tübingen, J.C.B.Mohr, 1988a, 518 p.
- WILLIAMSON J.B. et PAMPEL F.C., "Politics, Class and Growth in Social Security Effort. A Cross National Analysis, *International Journal of Comparative Sociology*, 27, 1/1986, pp.15-30.

L'AUTEUR

Franz SCHULTHEIS

Maître-assistant de sociologie à l'Université de Constance (R.F.A.);
Chercheur associé au Centre de Sociologie Européenne (MSH) et au Centre d'études et de recherches en santé et sécurité sociale (Université de Paris I.).
Formation :
Licence de sociologie à l'Université de Nancy II (1977); maîtrise de sociologie à l'Université de Fribourg en Brisgau (1979);
thèse de 3ème cycle à l'Université de Constance.

Recherches en cours : "La famille, une catégorie du droit social? Analyse comparative de la prise en compte des situations familiales dans les systèmes de protection sociale en France et en R.F.A.". Projet de recherche cofinancé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales/Paris et la Deutsche Forschungsgemeinschaft/Bonn. "Classes sociales et classifications, les affinités électives entre *position* et *perspective* dans la représentation de l'espace social en R.F.A.".
Projet de recherche soutenu par la Daimler-Benz-AG/Stuttgart.

Pour en savoir plus...

- F. EWALD, *L'Etat Providence*, Paris, Grasset, 1986, 608 p.
- H. HATZFELD, *Du paupérisme à la sécurité sociale*, Paris, A. Colin, 1971, 344 p.
- F. TENNSTEDT, *Sozialgeschichte der Sozialpolitik in Deutschland*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1981, 240p.
- Chr.von FERBER & F.-X. KAUFMANN (ed.), *Soziologie und Sozialpolitik*, Opladen, Westdeutscher Verlag, 1977, 537p.
- F. SCHULTHEIS, *Sozialgeschichte der französischen Familienpolitik*, Frankfurt/New York, Campus, 1988, 403 p.